



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

énergie éolienne

Question écrite n° 36548

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, sur la réglementation préalable à l'installation de parcs éoliens qui sont de plus en plus nombreux. Il demande si le Gouvernement peut rappeler les conditions préalables à leur installation et, plus précisément, sur le plan réglementaire, l'obligation prévue par le législateur d'établir des plans et schémas départementaux des parcs éoliens par les services sous la responsabilité de l'État.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 36548

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, énergie, développement durable et aménagement du territoire

Ministère attributaire : Écologie, développement durable et énergie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 2 décembre 2008, page 10331

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)